

## Commerce et artisanat à la peine

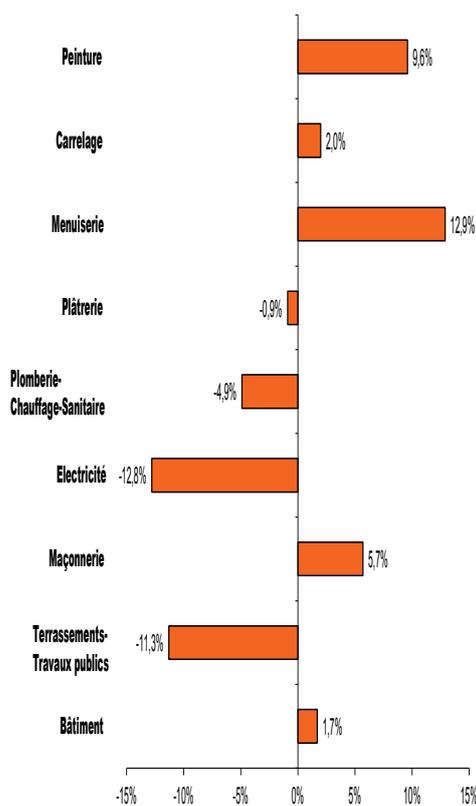
Commerce et services - Bâtiment en Vendée

Une année difficile pour les artisans et commerçants qui abordent l'automne après une saison estivale relativement satisfaisante. L'indice commerce et services vendéens affiche +5% en octobre 2020 tandis que le bâtiment présente un 3<sup>ème</sup> trimestre de +1,7%. Les commerces seront de nouveau mis à mal avec un confinement en novembre, mais il est trop tôt pour disposer de l'indice.

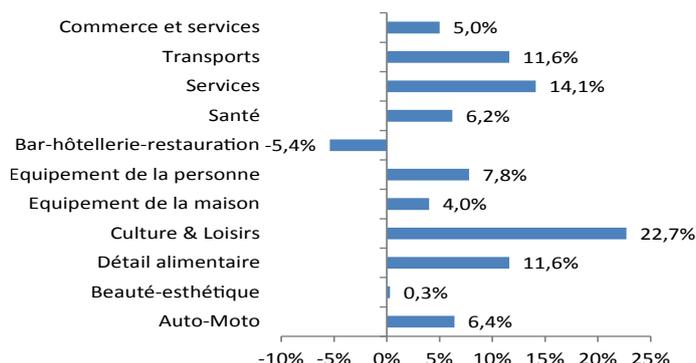
Le mois d'octobre pour les Commerces et Services vendéens présente des chiffres d'affaires en évolution positive comparé à l'année précédente, +5%. En cumulé depuis le début 2020, l'indice Commerce et Services recule de 3,2% en Vendée contre 10,5% sur le plan national.

Le bâtiment vendéen voit son activité s'apprécier au 3<sup>ème</sup> trimestre comparé à l'année précédente, +1,7%. Toutefois depuis le début de l'année, le cumul fait état d'un recul de 8,8%.

L'évolution de l'activité du bâtiment  
3<sup>ème</sup> trimestre 2020 / 3<sup>ème</sup> trimestre 2019



L'évolution de l'activité des commerces et services  
octobre 2020 / octobre 2019



## En Bref

**Evolution du comportement des consommateurs avec la crise sanitaire.**

Achats essentiels, circuits courts en commerces de proximité ou de seconde main, canaux digitaux sont les grands gagnants de l'étude réalisée par "SAP et Accenture" sur l'attitude des consommateurs français dans ce contexte de crise sanitaire.

**Attention aux faux courriels et appels qui se font passer pour l'administration**

Régulièrement des courriels ou appels téléphoniques usurpent l'identité de l'administration dans le but de pousser les usagers à communiquer des informations personnelles qui sont ensuite utilisées à des fins frauduleuses. Rappel des bons réflexes à avoir sur le site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr). Par ailleurs, la DGFIP alerte également dans un communiqué du 8 décembre 2020.

**Réduction d'impôt Duflot-Pinel.** Prorogation et aménagement de la réduction d'impôt Duflot-Pinel (Art. 35 septies nouveau). La réduction d'impôt en faveur de l'investissement locatif intermédiaire ("Duflot-Pinel") serait prorogée de 3 ans, et s'appliquerait ainsi aux investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2024 (CGI, art. 199 novovicies modifié). Il est également prévu, pour les investissements réalisés en 2023 et 2024, de réduire progressivement le taux de la réduction d'impôt, sauf pour les logements situés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), ou qui satisfont à des normes environnementales exemplaires. Source : Projet de loi de finances pour 2021, Assemblée nationale, texte adopté n° 500, 17 nov. 2020

**Congés-Covid 19 et activité partielle**

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus. L'article 8 de la loi prolonge jusqu'au 30 juin 2021 le dispositif autorisant les entreprises, par accord d'entreprise ou de branche, à monétiser des jours de repos conventionnels ou une partie des congés annuels excédant 24 jours ouvrables pour les salariés placés en activité partielle. Cette possibilité peut être mise en place dans l'entreprise à l'initiative de l'employeur ou sur demande du salarié. L'URSSAF détaille sur son site internet les modalités de mise en œuvre de cette mesure et le régime social des sommes perçues par les salariés, en sus de leur indemnité de chômage partiel. Source : L. n° 2020-1379, 14 nov. 2020, art. 8, I : JO 15 nov. 2020 ; URSSAF, Actu. 18 nov. 2020